

Invitation à tous les adhérents



Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Vélo

Cher-e adhérent-e,

J'ai le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Vélo qui se tiendra le **mardi 8 octobre 2013 à 18h00 au local de l'association : 5, avenue Collignon – 31200 Toulouse (quartier du Raisin).**

Si le quorum n'est pas atteint, ce qui est quasi certain, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu à la Maison du Vélo.

Mercredi 23 Octobre 2013 – 18h45

Lieu : Maison du Vélo - 12, bld Bonrepos, 31000 Toulouse
(Salle accessible aux handicapés)

Ordre du jour : modification des statuts – *explications au verso*

Si vous ne pouvez pas assister à l'AG, faite une procuration

Procuration

Je soussigné(e) :, adhérent(e) à l'Association Vélo,

donne mandat à : *, adhérent(e) à l'Association Vélo

pour me représenter et voter en mon nom :

à l'AG Extraordinaire du 8 octobre 2013

à l'AG Extraordinaire du 23 octobre 2013 si le quorum n'est pas atteint le 8/10

Fait à :

le :

Signature :

*Notez le nom d'un adhérent qui sera présent, ou laissez en blanc.

A remettre à Association Vélo – 5, avenue Collignon – 31200 Toulouse ou toulouse@fubicy.org

Pourquoi faire évoluer les statuts et changer de nom ?

L'Association Vélo existe depuis 1981. Créée à la suite du combat contre une autoroute sur les berges de Garonne, sa vocation est de **promouvoir l'alternative à la voiture en milieu urbain et péri-urbain** et plus particulièrement le développement du vélo. Aujourd'hui, elle milite plus que jamais pour la redistribution de l'espace public au profit des **modes actifs et doux** c'est-à-dire les cyclistes mais aussi les piétons. C'est pour cela qu'elle demande l'extension de la piétonisation au centre de Toulouse et le développement des aires piétonnes, zones de rencontre et voies vertes.

Si certains veulent nous mettre dos à dos entre cyclistes et piétons, **notre combat est convergent** avec la même volonté d'une ville plus apaisée, agréable et sûre. Nous devons apprendre à cohabiter harmonieusement et à pousser conjointement nos demandes pour un **partage de l'espace efficace et réussi**.

De plus, la marche a été quelque peu oubliée du PDU (Plan de Déplacement Urbain pour 2020). Il paraît donc important de développer cette pratique, la plus douce et la plus simple qui soit. C'est pourquoi l'élargissement des objectifs de l'association à cette fin est proposé.

En 2005, la Maison du Vélo, dont l'association Vélo est membre fondateur, a vu le jour pour offrir des services aux cyclistes (ateliers, locations, vélo écoles...). Parallèlement, l'association Vélo continue ses actions de proposition, de demande et d'incitation. En 2007, les vélos en libre-service VélÔToulouse ont rajouté à la confusion et à la lisibilité entre ces entités. Une réflexion est donc née sur l'identité de l'association et son nom.

Après discussion et décision en Conseil d'Administration, nous vous soumettrons la modification des statuts afin d'élargir les objectifs à la marche à pied. Un nouveau nom plus sympathique sera soumis à votre vote « **Deux pieds deux roues** ».

D'autre part et indépendamment, nous vous proposerons des évolutions et éclaircissement des statuts (possibilité de se porter partie civile, adhésions, partenariats...).

Nos statuts prévoient que « *l'Assemblée Générale extraordinaire doit être composée d'au moins la moitié des adhérents et les décisions prises à la majorité qualifiée des deux tiers* » c'est pourquoi nous vous convoquons à deux AG extraordinaires dont la seconde paraît inéluctable et où seront effectivement votées les modifications de statuts.

Sébastien Bosvieux
Président